

**Fondation Caritas Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ  
ET  
COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU  
31 DÉCEMBRE 2020

29, rue Michel Welter  
L-2730 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg G38

<b>Contenu</b>	<b>Page(s)</b>
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 – 3
Comptes annuels	
Bilan	4 - 5
Compte de profits et pertes	6 - 7
Annexe aux comptes annuels	8 - 18

**Au Conseil d'Administration de  
Fondation Caritas Luxembourg  
29, rue Michel Welter  
L-2730 LUXEMBOURG**

---

**Grant Thornton Luxembourg**

Grant Thornton Audit &  
Assurance  
Société anonyme  
13, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg  
T +352 40 12 99 1  
F +352 40 05 98

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Caritas Luxembourg (la "Fondation") comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes et règles comptables repris dans la note 2 de l'annexe.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme un bon nombre de fondations gérant des projets au niveau de la coopération internationale, une activité de la Fondation consiste à financer des débours engagés par les partenaires locaux dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces financements présentés dans les « autres charges d'exploitation » représentant respectivement 66% et 71% de ces autres charges d'exploitation en 2020 et 2019 s'est limité à un échantillonnage des projets les plus importants. Nous avons pu valider les transferts de fonds en relation avec ces projets mais, en absence de certaines pièces justificatives ou d'audits réalisés au niveau local, nous ne sommes pas parvenus à valider le caractère éligible des dépenses sélectionnées. D'une manière générale, il subsiste par ailleurs des projets qui n'ont pas encore été contrôlés soit en interne, soit en externe. Sur cette base, nous ne pouvons dès lors pas nous prononcer sur le caractère éligible des dépenses et sur l'impact potentiel de cette incertitude sur les montants à récupérer des partenaires et à rembourser aux bailleurs de fonds. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la "Loi du 23 juillet 2016") et les normes internationales d'audit ("ISA") telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le "Code de l'IESBA") tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Autre point**

Les comptes annuels de la Fondation au 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion sans réserve sur ces comptes annuels en date du 9 mars 2020.

#### **Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux principes et règles comptables repris dans la note 2 de l'annexe, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 18 mai 2021



Didier SIMON  
Réviseur d'Entreprises Agréé  
Grant Thornton Audit & Assurance

# Fondation Caritas Luxembourg

## Bilan au 31 décembre 2020

	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>10 741 075,52</b>	<b>10 389 371,69</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2.2, 3</b>	<b>16 284,04</b>	<b>51 483,21</b>
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		16 284,04	51 483,21
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2.2, 3</b>	<b>10 724 791,48</b>	<b>10 337 888,48</b>
Terrains et constructions		10 409 984,43	9 907 917,22
Installations techniques et machines		251 005,13	321 802,48
Autres installations, outillage et mobilier		63 801,92	108 168,78
<b>Actif circulant</b>		<b>24 374 630,55</b>	<b>22 037 470,65</b>
<b>Stocks</b>	<b>2.3</b>	<b>17 651,01</b>	<b>15 322,23</b>
Produits finis et marchandises		17 651,01	15 322,23
<b>Créances</b>	<b>2.4, 4</b>	<b>3 828 030,80</b>	<b>3 814 729,61</b>
Autres créances		3 828 030,80	3 814 729,61
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 828 030,80	3 814 729,61
<b>Avoirs en banques, avoirs en compte de   chèques postaux, chèques et encaisse</b>		<b>20 528 948,74</b>	<b>18 207 418,81</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2.11</b>	<b>31 538,07</b>	<b>28 720,49</b>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>35 147 244,14</b>	<b>32 455 562,83</b>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

# Fondation Caritas Luxembourg

## Bilan au 31 décembre 2020 (suite)

	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>			
<b>Fonds propres</b>	<b>2.5, 5</b>	<b>11 577 065,91</b>	<b>10 970 137,18</b>
Fonds associatifs		4 395 352,32	4 394 902,32
Réserves		1 369 652,66	1 345 501,70
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
<i>Autres réserves disponibles</i>		<i>1 369 652,66</i>	<i>1 345 501,70</i>
Résultat de l'exercice		32 405,02	24 150,96
Subventions d'investissement en capital	<b>2.6, 3, 5</b>	5 779 655,91	5 205 582,20
<b>Fonds dédiés</b>	<b>2.8, 12</b>	<b>17 743 064,28</b>	<b>16 130 921,55</b>
<b>Provisions</b>	<b>2.10, 6</b>	<b>2 646 547,15</b>	<b>2 571 180,91</b>
Autres provisions		2 646 547,15	2 571 180,91
<b>Dettes</b>	<b>2.7</b>	<b>3 089 042,91</b>	<b>2 749 212,37</b>
Autres dettes		3 089 042,91	2 749 212,37
a) Dettes fiscales		359 737,18	313 491,59
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		354 401,69	311 119,10
c) Autres dettes	<b>7</b>	2 374 904,04	2 124 601,68
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>2 374 904,04</i>	<i>2 124 601,68</i>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2.11</b>	<b>91 523,89</b>	<b>34 110,82</b>
<b>TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>35 147 244,14</b>	<b>32 455 562,83</b>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

# Fondation Caritas Luxembourg

## Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<b>Charges</b>			
<b>Matières premières et consommables</b>		<b>1 096 700,58</b>	<b>892 642,10</b>
<b>Autres charges externes</b>	<b>8</b>	<b>2 784 038,38</b>	<b>2 629 488,83</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>9</b>	<b>11 912 224,00</b>	<b>10 561 252,41</b>
a) Salaires et traitements		10 293 425,21	9 226 166,93
b) Charges sociales		1 618 798,79	1 335 085,48
<b>Corrections de valeur</b>	<b>3</b>	<b>384 931,59</b>	<b>420 763,98</b>
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		384 931,59	420 763,98
<i>Dotations sur immobilisations incorporelles</i>		<i>37 337,60</i>	<i>37 014,05</i>
<i>Dotations sur immobilisations corporelles</i>		<i>347 593,99</i>	<i>383 749,93</i>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>10, 12</b>	<b>21 829 718,38</b>	<b>22 176 220,68</b>
<b>Intérêts et autres charges financières</b>		<b>43 100,41</b>	<b>103,59</b>
autres intérêts et charges financières		43 100,41	103,59
<b>Autres impôts</b>		-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>32 405,02</b>	<b>24 150,96</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>38 083 118,36</b>	<b>36 704 622,55</b>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.



## Fondation Caritas Luxembourg

### Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR
<b>Produits</b>			
Chiffre d'affaires net	2,13	5 392 277,27	5 136 671,96
Autres produits d'exploitation	2,14	32 611 900,99	31 533 001,97
Autres intérêts et autres produits financiers		78 940,10	34 948,62
autres intérêts et produits financiers		78 940,10	34 948,62
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>38 083 118,36</b>	<b>36 704 622,55</b>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

# **Fondation Caritas Luxembourg**

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020**

### **Note 1 - Généralités**

La Fondation Caritas Luxembourg (la « Fondation ») a été constituée pour une durée indéterminée en date du 3 octobre 1990 sous forme d'une fondation au sens de la loi modifiée du 21 avril 1928. Elle a le statut d'un établissement d'utilité publique et peut donc recevoir des dons fiscalement favorisés dans le chef des donateurs. La Fondation a adhéré au Code de bonne conduite de Don en Confiance Luxembourg asbl.

La Fondation définit son objet comme suit :

(1) La Fondation s'engage au service de la diaconie de l'Eglise catholique pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ;

(2) La Fondation peut d'une façon générale aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

Son action s'oriente selon la vision chrétienne de l'homme, les valeurs de l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Dans le cadre de ses activités, la Fondation dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée ainsi qu'au respect de leurs convictions philosophiques ou religieuses.

La Fondation pourra s'associer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Au 31 décembre 2020, la Fondation Caritas Luxembourg dispose de bureaux de représentation dans 2 pays, à savoir le Laos et le Sud Soudan.

Le siège social de la Fondation est établi au L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en s'inspirant des obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les principales règles comptables ainsi que les postes de bilan et compte de profits et pertes sont adaptés et reprennent de façon séparée les charges et les produits afin de refléter les spécificités d'une fondation.

#### 2.1 Conversion des soldes en devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros.

Les opérations courantes en devises autres qu'en euros (EUR) sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes. Les gains de change non réalisés sont ignorés.

#### 2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles	2 %
Aménagements	2% - 10 %
Eléments de décoration	10 %
Installations techniques, de sécurité, matériel de bureau	20 %
Mobilier	10 %
Matériel de transport	25 %
Matériel et logiciels informatiques	20% - 33,33 %

Pour le projet Beggen, l'amortissement linéaire a été fixé à 2,13 % dans la mesure où le droit d'emphytéose avec la Ville de Luxembourg ne court plus que sur 47 ans, après réception de la construction en février 2017. Les terrains ne sont pas amortis.

#### 2.3 Stocks

A la date de clôture, les stocks sont valorisés sur base de la méthode du dernier prix d'achat. Ces stocks sont liés à l'activité de gestion d'épiceries sociales.

#### 2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

#### 2.5 Fonds propres

Les fonds propres se composent des fonds associatifs, des réserves, du résultat de l'exercice et des subventions d'investissement en capital. Les fonds associatifs se composent d'une dotation initiale ainsi que de dotations subséquentes à la création.

# **Fondation Caritas Luxembourg**

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)**

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

Les réserves sont mouvementées par l'affectation du résultat de l'exercice par des dotations (suite à des legs), par des prélèvements, le cas échéant, pour couvrir des pertes de l'exercice, ou par des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

#### **2.6 Subventions d'investissement en capital**

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites au passif pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

#### **2.7 Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

#### **2.8 Fonds dédiés**

Les dons et subventions reçus au cours de l'année pour des projets en cours sont respectivement comptabilisés dans le Chiffre d'affaires net « Cotisations, dons et collectes » et dans les autres produits d'exploitation « Participation aux frais d'exploitation ». A la fin de l'exercice, la partie non utilisée est reprise sous Fonds dédiés. L'année suivante, en cas d'utilisation, cette partie est comptabilisée dans les autres produits d'exploitation sous « Reprises de ressources non utilisées N-1 ». Dans le poste de Fonds dédiés figurent également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés par la Fondation afin de réaliser son objet social. Ils sont reconnus comptablement à la date de l'arrêté ministériel autorisant leur acceptation. Ils sont amortis selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel ils se rapportent.

#### **2.9 Comptabilisation des projets**

Les avances de fonds versées aux partenaires sont comptabilisées en charges d'exploitation au moment du versement à ces partenaires. La date d'utilisation de ces fonds par les partenaires n'est pas connue.

La méthode de comptabilisation des projets directement réalisés par la Fondation ainsi que ceux gérés par les bureaux de la Fondation implique que les fonds dédiés aux projets futurs figurent aux comptes « Autres charges d'exploitation » .

#### **2.10 Provisions**

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Ce poste comprend également des provisions pour grosses réparations et entretiens pour réaliser les réparations et entretiens des années à venir.

# **Fondation Caritas Luxembourg**

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)**

### **2.11 Comptes de régularisation**

Aux comptes de régularisation de l'actif figurent les charges comptabilisées avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

Aux comptes de régularisation du passif figurent les produits perçus avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

### **2.12 Structure du compte de profits et pertes**

La structure du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité de la Fondation.

### **2.13 Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires net se compose principalement de loyers EUR 1.386.416,35 (en 2019 : EUR 1.154.431,00) et de cotisations, dons et collectes pour un montant de EUR 2.841.071,48 (en 2019 : EUR 2.869.610,71)

### **2.14 Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de participation aux frais d'exploitation EUR 26.326.931,49 (en 2019 : EUR 22.508.940,80) et de reprise de ressources non utilisées N-1 d'un montant de EUR 4.340.099,14 (en 2019 : EUR 3.797.689,54).

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

	<b>Immobilisations incorporelles, concessions, brevets, licences, marques</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Total EUR</b>
<b>Valeurs brutes au début de l'exercice</b>	228 534,35	16 958 062,94	<b>17 186 597,29</b>
<b>Entrées au cours de l'exercice</b>	2 138,43	776 962,99	<b>779 101,42</b>
<b>Sorties au cours de l'exercice</b>	-	-42 885,26	<b>-42 885,26</b>
<b>Transferts de l'exercice</b>		0,00	<b>0,00</b>
<b>Valeurs brutes à la fin de l'exercice</b>	230 672,78	17 692 140,67	<b>17 922 813,45</b>
<b>Corrections de valeur au début de l'exercice</b>	177 051,14	6 620 174,46	<b>6 797 225,60</b>
<b>Dotations de l'exercice</b>	37 337,60	305 127,99	<b>342 465,59</b>
<b>Reprises de l'exercice</b>	-	-42 885,26	<b>-42 885,26</b>
		0,00	
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	214 388,74	6 967 349,19	<b>7 181 737,93</b>
		0,00	
<b>Valeurs nettes à la fin de l'exercice</b>	16 284,04	10 724 791,48	<b>10 741 075,52</b>
		0,00	
<b>Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent</b>	51 483,21	10 337 888,48	<b>10 389 371,69</b>

Les immobilisations corporelles relatives aux bureaux de représentation se montent à EUR 57.751,00 (valeur nette comptable) pour l'exercice 2020 (en 2019, ce montant s'élevait à EUR 98.377,00).

Les subventions se rapportant aux immobilisations corporelles sont détaillées dans la note 5.

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 4 - Créances

Les autres créances se composent de la manière suivante :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Créances sur l'Etat	2.945.896,99	2.686.528,82
Créances sur la Commission Européenne		-
Créances diverses	734.567,79	1.060.745,82
Créances diverses sur la Confédération Caritas	27.502,00	29.300,00
Créances charges locatives	115.237,02	28.725,97
Créances en lien avec les bureaux de représentation	4.827,00	9.429,00
	<b><u>3.828.030,80</u></b>	<b><u>3.814.729,61</u></b>

Les créances sur l'Etat résultent principalement de la participation de l'Etat dans les conventions concernant le service Solidarité et Intégration, les moyens financiers pour les projets en cours et futurs de la Coopération Internationale ainsi que le remboursement des frais administratifs conventionnés.

### Note 5 - Fonds Propres

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Fonds associatifs	4 395 352,32	4 394 902,32
Réserves	1 369 652,66	1 345 501,70
Résultat de l'exercice	32 405,02	24 150,96
Subventions d'investissement en capital	5 779 655,91	5 205 582,20
	<b><u>11 577 065,91</u></b>	<b><u>10 970 137,18</u></b>

Pour certaines subventions de l'Etat, la Fondation s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à rembourser ces subventions si les travaux sont arrêtés ou si, dans un certain délai, les bâtiments sont affectés à des fins autres que celles prévues initialement

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 5 - Fonds Propres (suite)

Les subventions d'investissement provenant de l'Etat se détaillent comme suit (en EUR):

Les subventions d'investissement se détaillent comme suit :							
	Steinfort	Marjaashaff	RMR	Al. Kayser	Transporter Kombi	Beggen	TOTAL
Subventions brutes à l'ouverture de l'exercice	673 084,79	718 303,04	1 324 037,40	117 110,00	24 762,00	2 446 288,69	5 303 585,92
Subventions de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 356,41	61 356,41
Ajustements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Subventions brutes à la fin de l'exercice</b>	<b>673 084,79</b>	<b>718 303,04</b>	<b>1 324 037,40</b>	<b>117 110,00</b>	<b>24 762,00</b>	<b>2 507 645,10</b>	<b>5 364 942,33</b>
Corrections de valeur des exercices antérieurs	-309 618,98	-330 419,30	-264 807,47	-74 169,67	-24 762,00	-138 632,72	-1 142 410,14
Ajustements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	-13 461,70	-14 366,07	-26 480,75	-11 711,00	0,00	-51 839,18	-117 858,70
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>-323 080,68</b>	<b>-344 785,37</b>	<b>-291 288,22</b>	<b>-85 880,67</b>	<b>-24 762,00</b>	<b>-190 471,90</b>	<b>-1 260 268,84</b>
<b>Subventions nettes à la fin de l'exercice</b>	<b>350 004,11</b>	<b>373 517,67</b>	<b>1 032 749,18</b>	<b>31 229,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 317 173,20</b>	<b>4 104 673,49</b>
<b>Subventions nettes à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>363 465,81</b>	<b>387 883,74</b>	<b>1 059 229,93</b>	<b>42 940,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 307 655,97</b>	<b>4 161 175,78</b>

Le poste de subventions d'investissement en capital comprend également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés en tant qu'actifs par la Fondation pour un montant de EUR 1.674.982,42 (en 2019 : EUR 1.044.406,42).



# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 6 - Provisions

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Provisions	2.646.547,15	2.571.180,91

Ce poste comprend notamment les provisions suivantes : une provision pour congés non pris de EUR 190.887,34 (EUR 165.304,64 en 2019), une provision pour heures mobiles de EUR 81.622,38 (EUR 88.139,34 en 2019), une provision pour impôts à payer sur un legs étranger de EUR 1.200.000,00 (EUR 1.200.000,00 en 2019) ainsi qu'une provision pour grosses réparations et entretiens de EUR 797.050,93 (EUR 797.050,93 en 2019).

### Note 7 - Autres dettes

Les autres dettes se composent de la façon suivante :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Dettes diverses envers des tiers	613.853,06	332.541,43
Dettes envers la Commission Européenne	1.170.430,19	1.323.823,99
Dettes T.I. Steinfort/Mersch/Wiltz	246.653,71	210.400,34
Dettes charges locatives	86.884,02	67.169,58
Garanties retenues	208.617,00	167.002,00
Autres dettes	48.466,06	23.664,34
	<b>2.374.904,04</b>	<b>2.124.601,68</b>

### Note 8 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent principalement de loyers et d'honoraires de consultance, d'experts et de formateurs.

### Note 9 - Personnel

Effectif moyen de l'exercice

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Equivalent temps plein moyen	150,37	137,07

La Fondation a occupé 172 salariés (152,60 ETP) au 31 décembre 2020 (162 salariés/143,25 ETP au 31 décembre 2019).

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 9 - Personnel (suite)

L'effectif mentionné ne reprend que le personnel qui touche un salaire, à l'exclusion des collaborateurs bénévoles. Le personnel de la Fondation englobe les personnes qui sont immatriculées à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Les salariés travaillant dans les bureaux de la Fondation, à savoir au Laos et au Sud Soudan sont repris dans les comptes annuels de la Fondation Caritas Luxembourg sous « Autres charges d'exploitation – Dépenses dans le cadre de projets » (Note 10). Les salariés travaillant pour les bureaux à l'étranger sont sous contrat de travail local.

Frais de personnel	2020 EUR	2019 EUR
Salaires	11.148.422,25	9.825.065,80
Charges patronales	1.618.798,79	1.335.085,48
Récupération de salaires	(392.955,20)	(335.661,78)
Remboursement CNS	(462.041,84)	(263.237,09)
	<b>11.912.224,00</b>	<b>10.561.252,41</b>

Les rémunérations sont fixées sur base de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Les rémunérations ne reprennent que les salariés qui sont inscrits à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Les administrateurs ne touchent pas de rémunération ni d'autres avantages.

Par rapport aux comptes annuels de 2019, les charges relatives aux pensions ont été reclassées sous charges sociales.

### Note 10 - Autres charges d'exploitation

Les dépenses dans le cadre de projets comprennent principalement les dépenses engagées dans le cadre des projets nationaux, internationaux ainsi que les charges d'exploitation et frais de personnel des bureaux de représentation à l'étranger.

Les autres charges d'exploitation comprennent des dépenses dans le cadre de projets pour EUR 14.491.354,91 (en 2019 : EUR 15.804.093,55) et des dotations aux fonds dédiés pour projets futurs à réaliser pour un montant de EUR 5.762.737,36 (en 2019 : EUR 5.590.983,40).

# **Fondation Caritas Luxembourg**

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)**

### **Note 11 - Engagements hors bilan**

La Fondation s'est engagée à tenir la comptabilité de la centrale d'approvisionnement « Spëndchen ». Elle participera au déficit éventuel de cette entité juridique.

La Fondation s'est engagée contractuellement dans les domaines suivants :

- Contrats pluriannuels avec le Ministère des Affaires Etrangères et autres bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne ;
- Bureaux à l'étranger au Laos et Sud Soudan ;
- Garantie sur fonds propres pour subvenir aux besoins de Caritas Accueil et Solidarité lorsque leur fonds propres sont inférieur à 40.000 EUR.

# Fondation Caritas Luxembourg

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (suite)

### Note 12 - Fonds disponibles pour projets futurs (Fonds dédiés)

Dénomination		01.01.2020	Collectes de fonds	Projets réalisés	Transferts	31.12.2020
<b>Coopération internationale</b>	(a)	<b>5.597.275,55</b>	<b>16.402.775,99</b>	<b>-15.863.398,03</b>		<b>6.136.653,51</b>
	aide étatique		7.975.455,74			
	aide européenne		7.108.463,72			
	dons		316.827,35			
	autres		1.002.029,18			
<b>Fonds pour projets immobiliers</b>		<b>686.477,37</b>	<b>189.504,51</b>			<b>875.981,88</b>
<b>Apport anciens legs</b>		<b>166.559,54</b>				<b>166.559,54</b>
<b>Fonds dédiés sur legs non encore affectés</b>		<b>507.332,54</b>				<b>507.332,54</b>
<b>Aide nationale</b>		<b>4.462.478,99</b>	<b>573.184,44</b>	<b>-470.560,89</b>		<b>4.565.102,54</b>
	dons		448.498,91			
	autres		124.685,53			
<b>Fonds pour projets à réaliser</b>		<b>459.387,70</b>	<b>1.429.414,98</b>	<b>-1.186.536,24</b>		<b>702.266,44</b>
<b>Dons libres</b>		<b>588.079,39</b>	<b>472.483,35</b>	<b>-111.275,40</b>		<b>949.287,34</b>
<b>Fonds à destination de financement de projets Caritas</b>		<b>3.658.608,64</b>	<b>1.150.000,00</b>	<b>-1.137.556,61</b>		<b>3.671.052,03</b>
<b>Aide aux autres organismes</b>		<b>4.721,83</b>	<b>233.308,62</b>	<b>-69.201,99</b>		<b>168.828,46</b>
<b>Total:</b>		<b>16.130.921,55</b>	<b>20.450.671,89</b>	<b>-18.838.529,16</b>	<b>-</b>	<b>17.743.064,28</b>

(a) Le tableau comprend, entre autres, les projets directement réalisés par la Fondation ainsi que les projets mandatés par le Ministère des Affaires Etrangères et implémentés par d'autres bureaux de la Fondation établis à l'étranger (Sud Soudan et Laos).

La variation des Fonds dédiés entre le solde au 01.01.2020 et le solde au 31.12.2020 se trouve dans le compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et plus précisément dans le poste « Reprises de ressources non utilisées N-1 » (produits) et le poste « Dotations aux fonds dédiés pour projets futurs » (charges). La différence de EUR 189.504,51 représente les « Fonds pour projets immobiliers ».